

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 122

présenté par  
M. Piron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
à l'amendement n° 109 du Gouvernement  
-----

**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« déposés »,

le mot :

« déposées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.